

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens des conseils d'arrondissement  
du 12 août 2019 et du 9 septembre 2019**

**Monsieur Guillaume Le Nigen : suggestion de modifications réglementaires**  
19-266987 CA 12 août 2019

Monsieur habite sur la rue Ottawa. Il déplore le bruit, les saletés et les odeurs qui sont engendrés par certaines activités commerciales. Il aimerait que la gestion des nuisances soit mieux réglementée. Il constate aussi que beaucoup de chantiers commencent leurs travaux avant 7 h mais qu'il est dur de les prendre sur le fait. Il voudrait savoir s'il existe une procédure pour passer outre le processus de plainte.

Le maire Dorais répond.

[Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : le dossier est présentement à l'étude auprès de la Division des permis et inspections. Suivi à venir.](#)

**Monsieur Serge Deschamps : tuyau gelé et accrochage d'un poteau lors du dernier déneigement**  
19-266990 CA 12 août 2019

Monsieur explique que depuis le changement de son tuyau d'eau, l'eau gèle en hiver. Il aimerait que le tuyau soit placé comme avant, à savoir sous les fils et tuyaux existants. Monsieur explique aussi que le poteau de signalisation situé devant chez lui a été accroché par une déneigeuse et il aimerait que le poteau soit repositionné correctement.

Le maire Dorais répond.

[Suivi par la Direction des travaux publics : la Direction des travaux publics a communiqué avec le citoyen pour lui expliquer la situation.](#)

**Madame Petra Kocur : sécurité des piétons au marché Atwater et patrouille dans le quartier**  
19-267007 CA 12 août 2019

Madame aimerait avoir un suivi sur sa question posée au conseil du mois de juin en lien avec la difficulté de traverser en une seule fois l'avenue Atwater pour accéder au marché. Elle demande s'il est possible de d'arrêter la circulation automobile en même temps pour permettre aux piétons de traverser.

Le maire Dorais répond.

[Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : l'agent technique a communiqué avec la citoyenne. Les enjeux de cette intersection \(véhicules stagnants dans le tunnel que l'on doit faire bouger le plus possible\) ont été expliqués. Elle comprend très bien la situation. Elle a également été informée qu'une analyse de l'intersection serait effectuée dans les prochaines semaines afin d'améliorer la sécurité des piétons.](#)

**Madame Danielle Labrie : goût de l'eau et entretien des parcs**  
19-295874 CA 9 septembre 2019

Madame constate que depuis quelques mois, l'eau a un goût de chlore. Madame demande aussi si la Ville pourrait entretenir le parc situé à l'intersection de la rue Du Dominion et Sainte-Cunégonde (parc des Éclusiers).

Le maire Dorais répond.

[Suivi par la Direction des travaux publics : le directeur des travaux publics, Claude Dubois, a communiqué avec la citoyenne pour l'informer qu'un technicien du laboratoire du Service de l'environnement passera prendre un échantillon de l'eau, aux fins d'analyse. Concernant la propreté du parc des Éclusiers, les équipes vont procéder à une mise à niveau dans les semaines à venir.](#)

**Madame Ann Raybould : 700, rue des Seigneurs**  
19-295889 CA 9 septembre 2019

Madame demande comment la construction prévue au 700, rue des Seigneurs a pu être autorisée sans consultation du voisinage. Il y a également une inquiétude quand à la présence de sols contaminés.

Le maire Dorais répond.

[Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : à venir.](#)

**Madame Karine Triollet : projets immobiliers sur Saint-Patrick**  
**19-295901 CA 9 septembre 2019**

Madame demande si la Ville peut mettre des sites en réserve sur la rue Saint-Patrick pour favoriser les logements sociaux.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : la chef de division en urbanisme a communiqué avec la citoyenne afin de l'informer qu'à la demande de l'Arrondissement, le Service de l'habitation, en collaboration avec la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, avait analysé divers sites pour acquisition. Toutefois, les sites qui font déjà l'objet de discussions pour un projet seraient trop onéreux en coût d'acquisition (ou d'expropriation) en raison de la valeur de dédommagement au propriétaire-promoteur. Quant aux terrains n'ayant pas de projets, la réserve foncière ne pourrait être active que pour un maximum de 4 ans. A ce terme, la réserve doit être abandonnée ou l'immeuble acquis. La valeur marchande de ces terrains est très élevée et les sommes accumulées au Fonds d'inclusion ne suffiraient pas. Cependant, l'Arrondissement exigera du logement social sur site ou autre site au lieu de la contribution financière, lors des négociations avec les promoteurs.

**Madame Marie-Joëlle Demers : espaces de jeux du Parc-à-la-Loutre**  
**19-295906 CA 9 septembre 2019**

Suite à l'affaissement d'une partie de la structure de jeux, madame trouve que le parc n'est plus sécuritaire pour les enfants. Elle demande que le site soit sécurisé.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction des travaux publics : les travaux de sécurisation ont été réalisés par l'équipe de la Division des parcs. Une affiche annonçant la fermeture du module sera installée sous peu. La citoyenne a été informée par le directeur des travaux publics.

-----